

Décision

Générale

colonial

Décision n° 553 accordant une permission d'un mois à Mmo Ribondin.

n° 553

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n°235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis. modifié par l'arrêté n° 1131 du 18 octobre 1949

Vu la demande de .permission d'absence de M° Ribondin, secrétaire comptable auxiliaire en service au Trésor

Vu l'avis favorable de M. le trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1 — Une permission d'absence d'un mois 1 avec solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M.D Ribondin, secrétaire comptable auxiliaire en service au Trésor, pour compter du 1er juillet 1950. Art, 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.